

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gilles FLANDIN, Maire,
Présents :

BERGER-SABBATEL Clémence	BOIREAU Yann	COCHET Alain
FATTET Marc	FOURNIER Odile	FRANCOU Gilbert
LIGEON Marie-Cécile	MONTMAYEUR Joël	MOREL Jean-Pierre
SONDAZ Elodie		
Etaient excusés	ALBRIET David	HENRY Grégory
	PELLECUER Paul	
Etait absente	STEPEC Murielle	
Secrétaire de séance : MONTMAYEUR Joël		

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a évoqué les points suivants :

Report d'une délégation de pouvoir

Par délibération n°2014-35 du 25 juin 2014, le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés publics ainsi que des accords-cadres.

Monsieur le Maire étant empêché pour le dossier de marché public d'extension du réseau d'eau potable, de fait, les décisions à prendre pour ces matières déléguées reviennent de plein droit au Conseil municipal.

Analyse et attribution d'un marché public

Arrivée d'Alain COCHET

Monsieur le Maire étant intéressé au projet, il se retire de la séance, la Présidence est assurée par Mme Odile FOURNIER, Présidente de la commission des finances,

La consultation du marché public concerne l'extension du réseau d'alimentation en eau potable. 4 plis ont été reçus dans les délais.

Après examen des critères de sélection des offres, le Conseil municipal choisit l'offre la plus adéquate techniquement et la plus avantageuse financièrement, et à l'unanimité, attribue le marché public à l'entreprise ETRAL pour un montant de 75 768.78 € TTC.

Procédure d'abrogation de la carte communale

L'abrogation de la carte communale a pour objectif de supprimer ce document d'urbanisme devenu obsolète suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme du 28 février 2020.

Le Conseil municipal engage la procédure d'abrogation de la carte communale. Celle-ci fera l'objet d'une enquête publique.

Compte de gestion du receveur

Approbation des comptes de gestion du receveur dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs.

Comptes administratifs 2019

Approbation des comptes administratifs 2019 et affectation des résultats pour 2020 :

Budget de l'eau et de l'assainissement

- Excédent reporté d'investissement : 78 367.67 €
- Excédent reporté de fonctionnement : 2 197.77 €

Budget principal

- Au financement de l'investissement : 155 464.70 €
- Excédent reporté de fonctionnement : 452 123.87 €

Vote des budgets primitifs 2020 : budget principal – budget de l'eau et de l'assainissement

Budget de l'eau et de l'assainissement

En fonctionnement, vote en suréquilibre de 25 565.44 €

En investissement, vote en équilibre de 154 270.08 €

Projets :

- Remplacement d'une partie d'une conduite d'eau potable à Parchet,
- Achat de terrains dans le cadre de la procédure des périmètres de protection des captages de la Fontanette et des Cochettes,
- Extension du réseau d'alimentation en eau potable suite au marché public.

Budget principal

En fonctionnement, vote en suréquilibre de 450 673.87 €

En investissement, vote en équilibre de 242 464.70 €

Projet de travaux et d'achat de fournitures :

- Réfection de la route du Plan du Tour et mise en place de voies d'eau sur les différentes routes d'alpage,
- Enrobés,
- Ordinateurs pour l'école,
- Changement de la porte d'entrée de la salle polyvalente.

Demande de subvention des associations extérieures à la commune

Le Conseil municipal alloue une somme totale de 350€ aux demandes de subvention des associations extérieures à la commune.

La somme versée à chaque association est fixée à 100€ pour les associations locales et 50€ pour les associations extérieures au canton.

Arrivée de Yann BOIREAU

Avenant Nicot

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant des tarifs 2020 pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif avec le cabinet d'études Nicot.

Modification de délibérations

- Selon les dispositions de l'article L.2131-11 du CGCT, Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote, la Présidence est donc assurée par M. MOREL Jean-Pierre.
M. MOREL Jean-Pierre indique que de nouveaux éléments sont entrés en compte et que la convention devant intervenir entre la Commune et le GAEC de Vaugellaz doit être modifiée :
 - Le montant des travaux des équipements publics d'électricité sera directement facturé par Enedis au pétitionnaire,
 - La délibération n°2020-11 en date du 09 mars 2020 concernant l'attribution du marché public correspondant aux travaux des équipements publics d'alimentation en eau potable fait apparaître un montant de 75 768.78 € TTCConformément à l'article L.332-8 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal met le coût de l'équipement public d'alimentation en eau potable à la charge du GAEC de Vaugellaz et lui refacturera un montant de 75 768.78 € TTC. En cas de dépassement de ce montant, il sera également refacturé au GAEC de Vaugellaz.
- Le Conseil municipal régularise l'acquisition de 50m² de la parcelle A 1077 à Parchet pour un montant de 60€ au m².

Communication des demandes d'urbanisme

Point sur le dossier vu en commission d'urbanisme :

- Déclaration préalable de GARDY Bruno à Picolard pour les remplacements d'une porte, d'une fenêtre et d'une porte en porte-fenêtre.

Questions et communications diverses

- Suite à l'accord de la cessation d'activité du créateur (Bourg-Saint-Maurice), le Conseil municipal confirme, à l'unanimité, la fermeture de l'altisurface de Vaugellaz.
- Mise en place d'un bail à ferme avec l'EARL Les Plamiers pour 2 parcelles au lieu-dit « Changelina » pour un montant annuel, révisable de 175€/an.
- Le Conseil municipal émet un avis favorable à la création par les écoliers d'une fresque sur le mur de soutènement de la cour de récréation et la façade ouest de la classe des maternelles.
- Suite au glissement de terrain à Feindaille, il est demandé aux employés techniques de condamner le chemin rural de Feindaille à Parchet jusqu'à la sécurisation des lieux.
- A l'issue de cette dernière séance de conseil municipal, Monsieur le Maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour son implication et sa convivialité durant tout le mandat.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chapelles pour être affiché à la porte de la mairie.

Les Chapelles, le 11 mars 2020

Le Maire



Le secrétaire,